Challans Gois Communauté

Certifié exécutoire
Le 14/04/2021

RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

du Jeudi 8 avril 2021

AFFICHAGE

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICHARDEAU, Rémi PASCREAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Yoann GRALL, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Michel WOLOCH et Claude DELAFOSSE

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

DÉCISIONS

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

OPAH - Attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la convention d'OPAH signée le 1er décembre 2015, modifiée par avenants le 23 juin 2016, le 26 décembre 2016 et le 29 novembre 2018,
- Vu les règlements d'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes adoptés par délibération du Conseil Communautaire du 18 mai 2017,

1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH *(% coût total travaux TTC)*
CHANTREUIL Pierre et Germaine	8 boulevard Jean Monnet - 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains	5 637 €	1 241 €	10 % adaptation	124 €	5 016 € (89 %)
CHAUVIN Frédéric	269 chemin de la Chauvinierie - 85230 SAINT GERVAIS	Menuiseries -VMC -Poêle granulés	22 423 €	21 254 €	500€	500 €	13 502 € (60 %)
ARTUS Germaine	43 rue Emile Cavoleau - 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains -Pompe à Chaleur -Menuiseries -VMC	33 989 €	27 981 €	10 % adaptation 500 € énergie	1 200€	19 350 € (57 %)
BLINEAU Charles et Janine	41 A chemin du Plateau - 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains	4 906 €	4 461 €	10 % adaptation	446 €	2 676 € (55 %)
ROUX Huguette	4 rue Clément Ader - 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains	8 335 €	3 532 €	10 % adaptation	353 €	6 216 € (75 %)
YVRENOGEAU Jocelyne	9 boulevard Sébastien Lumeau - 85230 BOUIN	Adaptation salle de bains	2 302 €	2 093 €	10 % adaptation	209 €	1 255 € (55 %)

Nom Demandeur	Adresse logement	Type travaux	Montant total des travaux TTC	Montant travaux HT défini en CLAH	Taux subvention CGC	Montant de la subvention attribuée	Total aides OPAH (% coût total travaux TTC)
GIRAUDET Claude	6 chemin des Anglais - 85230 BEAUVOIR-SUR-MER	Adaptation salle de bains	4 562 €	4 147 €	10 % adaptation	415 €	3 379 € (74 %)
BOURDIER Michel et Michelle	14 rue Paul Gauguin - 85300 CHALLANS	-Pompe à chaleur -Isolation de combles	21 465 €	20 347 €	500€	500€	15 958 € (74 %)
VINCENDEAU Sabine	47 rue du Pélican - 85300 SALLERTAINE	-VMC -Isolation combles - Pompe à Chaleur	15 778 €	14 344 €	500€	500€	13 356 € (85 %)
FIEVRE Alain	104 rue de Beauvoir - 85300 SALLERTAINE	-Pompe à chaleur -Isolation de combles -Menuiseries PVC	20 713 €	19 516 €	500€	500€	17 960 € (86 %)
MORIN Jack	13 Lotissement de l'Espérance - 85230 BOUIN	-Installation poêle à granulés -Isolation des combles	9 344 €	8 857 €	500€	500€	7 654 € (81 %)
CROCHET Michel et Brigitte	23 rue Charles Nungesser - 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains et WC	7 742 €	4 892 €	10 % adaptation	311 € (178 € déjà attribué le 15/02/2021)	5 828 € (75 %)
FRIOU Chantal	1 rue Emile Cavoleau - 85300 CHALLANS	Adaptation salle de bains	2 908€	-	10% adaptation	168 €	2 908 € (100 %)
TOTAL	-	-	**160 104 €**	**132 665 €**	-	**5 726 €**	**115 058 €**

2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'Habitat, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions OPAH.

FINANCES

Ligne de trésorerie

Monsieur PASCREAU ne participe pas au vote, étant intéressé par la présente décision

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :
- Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2021 autorisant le Bureau Communautaire à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire,

1° DECIDE de retenir l'offre de financement proposée ci-dessous ;

- offre du Crédit Agricole dont les principales caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :
  - Montant du contrat de prêt : 4 000 000 €
  - Durée du contrat de prêt : 1 an
  - Taux et base de calcul : Euribor 1 mois
  - Base de calcul des intérêts : 365 jours
  - Marge appliquée : 0,29 %
  - Pas de montant minimum de déblocage
  - Pas de frais de non utilisation
  - Commission d'engagement : 3 200 €
  - Mise à disposition des fonds et de remboursement : J+2

2° AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la banque et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans le contrat de prêt ;

3° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour effectuer ces démarches.

Fait à CHALLANS, le 14 avril 2021

Le Président,

Communauté de Communes Challans Gois Communauté (Vendée)

Alexandre HUVET